

71. Ça été la première information que vous avez eue de l'existence d'une balance non dépensée?—Je ne pouvais pas en aucune manière le savoir autrement.

72. Quelle fut l'autre information que vous avez reçue à ce sujet?—Ce fut près de deux ans après. Sir John Macdonald me dit alors qu'il n'avait pas payé au trésor la balance, et je lui recommandai à cette époque de le faire de suite.

73. L'autre information que vous avez eue de Sir John Macdonald à ce sujet vous a été donnée vers le temps à peu peu près que le compte était clos?—Oui. Il m'informa alors qu'il ne l'avait pas encore payée.

74. Sans doute, vous connaissiez alors le fait et vous lui avez recommandé de nouveau de payer cette balance?—Oui.

75. A cette époque-là vous a-t-il été fait quelque déclaration relativement à quelque partie de cette balance?—D'après ce que je me rappelle, Sir John Macdonald donna pour raison du retard qu'il avait apporté qu'il existait une réclamation pour un certain montant à prendre sur cette balance, mais qu'il n'avait pas pu la régler comme il l'aurait désiré avant de résigner. Cette réclamation, me dit-il, avait traîné et toujours traîné, et ce n'était qu'alors qu'il avait été capable de la régler enfin.

76. Est-ce qu'il y avait une seule réclamation, ou plus d'une réclamation?—Je ne sais pas s'il me dit ou non qu'il y avait une réclamation ou qu'il y en avait plus d'une.

77. Vous ne vous rappelez pas s'il y avait une réclamation, ou s'il y en avait plus d'une qu'il n'était pas capable de régler?—Je ne me le rappelle pas. Il me dit que c'était là la cause du retard.

78. S'est-il passé autre chose quant à la nature de cette réclamation qui n'était pas encore réglée, ou de ces réclamations qui n'étaient pas encore réglées?—Je ne le pense pas. Je ne puis pas me rappeler qu'il se soit passé autre chose.

79. Il appert par le compte qu'il y eut deux chèques de donnés, ou deux papiers dans tous les cas portant la même date—l'un pour \$6,600, l'autre pour \$25,579.04, cette dernière somme étant la balance versée entre les mains du receveur-général. S'est-il passé quelque chose entre vous et Sir John Macdonald relativement à cette réclamation non liquidée?—Non. Réellement je ne puis pas m'en rapporter à ma mémoire sur ce point.

80. C'était une réclamation non liquidée, comme il vous en informa, qu'il se proposait de payer à même ces fonds?—Oh, oui. Je me souviens de cela distinctement.

81. La cause du délai apporté, c'était qu'il n'avait pas été capable d'en finir avec cette réclamation pendante, mais que maintenant il allait régler cette réclamation et déposer la balance; vous a-t-il parlé du montant?—Je ne m'en souviens pas distinctement, mais je crois qu'il m'en a parlé.

82. Il vous a dit quelque chose au sujet du montant, et vous a dit qu'il allait payer la réclamation et déposer la balance?—Oui.

83. Avez-vous jamais vu aucun des chèques?—Jamais.

84. Et vous ne connaissez pas non plus les noms, ni les montants, si ce n'est par les papiers?—Non; si ce n'est par les ordres en Conseil.

85. De quelle manière a été déposé la balance?—Était-ce en vertu d'un chèque de Sir John A. Macdonald, ou en vertu de votre autorisation?—Je pense avoir moi-même fait le dépôt. J'oserai dire que M. Drummond se rappellera si le chèque a été donné en sa faveur ou non.

86. Est-ce qu'il y a eu le même jour un autre chèque de donné pour \$6,600?—Non.

87. La balance restante après cette transaction a été versée dans le fonds consolidé?—Oui. Elle y figure sous le titre de revenu casuel.

88. Vous avez dit que vous ne pouviez pas dans le moment dire si la somme de \$8,398.83 des fonds de l'ancienne province du Canada avait été ou non portée au crédit de la province?—Je crois que cette somme a dû être comprise avec les balances non-dépensées, pour laquelle elles avaient un crédit, et, si elle ne s'y trouve pas, elle aurait dû certainement y être comprise.

89. Quand fut-il donné crédit pour les balances non-dépensées?—En 1867-8, dans un état pour l'ancienne province du Canada.